

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



XXV
AIX-EN-PROVENCE
2010 [2011]

Gimbert Numismatique

**Achat, vente, estimation
de monnaies anciennes**



**ROYALES
XIX^e/XX^eme**



ETRANGERES



France



FEODALES



MEDAILLES-JETONS



**COLONIES
FRANÇAISES**

NICOLAS ET MARC GIMBERT



Membres du Syndicat National des
Experts Numismates et Numismates
Professionnels

**Site internet : [www.gimbert-
numismatique.com](http://www.gimbert-numismatique.com)**

Courriel : contact@gimbert-numismatique.com

Adresse postale : B.P. 11 – 83640 SAINT-ZACHARIE

Tél. : 04 42 72 93 23 - Fax: 04 42 72 93 44

RCS : A 328 849 807 Marseille – TVA FR 69

ANNALES

DU

GROUPE NUMISMATIQUE

DE

PROVENCE

www.sogefinumis.fr

chantal Ravanel, expert numismate

Achat, Vente, Estimations de Monnaies et Billets



Magasin : 9 rue Gounod 06000 NICE

tél : (0033) 04 93 88 87 52 - fax : (0033) 04 93 16 04 47

courriel : sogefi.numis@wanadoo

BURGAN NUMISMATIQUE

Maison Florange

fondée en 1890

**Monnaies de qualité
anciennes et modernes**

OR - ARGENT

**Organisation de ventes
8 rue du 4-Septembre**

75002 PARIS

Tél: 01 42 96 95 57 - Fax: 01 42 86 92 43

Courriel: burgan@wanadoo.fr

Site internet : www.numisonline.com



LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Chers amis numismates,

Ce présent numéro des *Annales* n'a pas pu être achevé en avril comme les précédents. Des obligations universitaires particulièrement lourdes m'ont empêché de respecter le calendrier que je m'étais fixé. Mais le retard n'est pas considérable : moins de deux mois. En tout état de cause, je ne voulais pas bâcler ce vingt-cinquième volume : un lustre de lustre ! À cette occasion, notre président fédéral a compilé en un numéro spécial un index des vingt-cinq premiers tomes.

Comme pour tous les précédents, j'ai cherché à offrir un large panorama historique, de l'antiquité aux temps modernes. J'aurais voulu aller jusqu'à la période contemporaine et j'avais un moment pensé pouvoir faire une mise au point (nécessaire) sur le monnayage monégasque du Prince Albert II, y compris les monnaies de cette année. C'est une question complexe et délicate sur laquelle je compte revenir dès que je le pourrai. J'avais aussi songé à publier une monnaie de nécessité inédite de l'Harmonie de L'Estaque (quartier de Marseille). J'ai pris contact avec les actuels responsables de cette association musicale qui existe toujours ; mais je n'ai pas encore trouvé le temps d'aller les voir et de rechercher avec eux dans quelles conditions cette monnaie a été fabriquée et utilisée.

Nous commençons donc cette année, comme nous en avons maintenant pris l'habitude, par une contribution de Jean-Albert Chevillon sur l'une des premières imitations locales du monnayage massaliète (obole attribuable aux Dexivates ?). Pour ma part, je continue l'étude du monnayage d'Orange sous les Raymond de Baux, en finissant l'examen des frappes d'argent et de billon de Raymond V (c. 1365-1393). Il me restera, dans le prochain volume, à traiter le monnayage d'or de Raymond V, avec peut-être des compléments bibliographiques et surtout numismatiques aux quatre premières parties : j'attends notamment des compléments à mon premier essai de catalogue, nécessairement incomplet dans sa première version. Tous ceux qui collectionnent les monnaies d'Orange sont invités à me faire connaître les variantes ou les types qui m'auraient échappé.

Avec notre président fédéral Yves Brugière, nous passons aux XVIème – XVIIème siècles pour nous interroger sur la réalité de la réouverture de l'atelier monétaire de Nice vers 1625. Mon frère Christian, en complément à notre article commun de l'an dernier sur le monnayage des Chigi en Avignon et à une communication récente à la Société Française de Numismatique, revient sur l'incident entre les gardes corses du Pape et l'ambassadeur du roi de France (1662) en étudiant les quatre (et non trois) médailles, ainsi qu'un jeton, qui évoquent un incident qui a eu de graves conséquences sur les

relations entre la France et la Papauté... ainsi que pour l'enclave pontificale d'Avignon.

Enfin, nous passons à la fin du XVIIIème siècle, en anticipant sur le XIXème, avec notre ancien président fédéral Michel Gourillon : poursuivant son étude méthodique des symbolismes agraires dans la numismatique, il s'intéresse ici à une médaille de 1789 qui prélude aux futurs comices agricoles. On notera que, grâce aux deux dernières contributions, les médailles et même les jetons, trop souvent négligés par les numismates, sont ici mis à l'honneur.

En espérant que ce cycle de 25 ans sera suivi d'un nouveau (mais pourrai-je atteindre un nouveau lustre ?), je remercie vivement tous ceux qui ont contribué à ces 25 volumes, soit en fournissant des articles (je suis toujours preneur de nouvelles contributions de qualité pour diversifier les thématiques et enrichir cette publication), soit en procurant des informations et parfois des illustrations, comme MM. Chareyron et Sublet, soit en contribuant au financement de l'impression (un grand merci à nos annonceurs dont nous apprécions à sa juste valeur le soutien fidèle), soit en les lisant et en les diffusant : merci à tous les membres du GNP pour leur disponibilité et leur ouverture d'esprit. Chaque numismate a son centre d'intérêt, mais il faut savoir s'ouvrir à d'autres domaines de la numismatique que le sien ; le GNP, en jouant sur la complémentarité de *Provence Numismatique* et des *Annales*, s'efforce de satisfaire tous les goûts de ses membres.

Longue vie à nos publications !

VOT XXV

MVLT XXX

Aix-en-Provence, le 10 juin 2011

Jean-Louis CHARLET charletj@mmsh.univ-aix.fr
responsable des *Annales*

UNE NOUVELLE OBOLE D'IMITATION À LA TÊTE DE LACYDON TROUVÉE À CADENET

Dans le prolongement de notre présentation en 2004¹ d'un groupe inédit doté d'une originale tête de Lacydon orientée à gauche avec un style fortement dégradé et une roue au revers, il nous a été donné de rencontrer il y a peu un nouvel exemplaire qui s'insère dans cette rare émission. Les spécificités de ces monnaies, qui se distinguent nettement de celles attribuables avec certitude à l'atelier de Marseille, nous amènent à penser qu'elles pourraient bien correspondre à l'un des tout premiers essais d'imitation du monnayage massaliète.

Nous décrivons cet exemplaire ainsi (fig. 1) : à l'avvers, tête masculine à gauche sans attribut. Œil rendu par un trait oblique. Nez mal dessiné constitué par deux lignes qui se chevauchent sans ajustement. Joue gonflée sans harmonie. Menton presque absent avec le bas du visage coupé horizontalement. Chevelure traitée en mèches désordonnées dont certaines s'échappent vers le haut. La partie non frappée du flan, en particulier à l'arrière de la tête, est marquée par des défauts qui génèrent des formes donnant l'illusion d'une légende. Les proportions du motif ne sont pas respectées et le style est faible. Au revers, roue de petite taille à quatre rayons droits sans entretoise. Jante épaisse à relief. Moyeu en forme de large globule. Poids : 0,71 g, 10-11 mm. Origine : commune de Cadenet (Vaucluse). Collection privée, Vaucluse.



1

¹ J.-A. Chevillon, « Une reprise inédite du groupe massaliète à la tête du Lacydon / roue », *BSFN*, n° 6, Journées numismatiques d'Arles, juin 2004, p. 121-124.

L'une des principales caractéristiques de ce groupe, dont le motif de droit reprend la tête du dieu - fleuve Lacydon créée par l'atelier massaliète vers les années 430 (fig. 2), réside dans la disparité du style nettement dégradé des quelques spécimens connus et la disparition totale de la légende. Le traitement de notre monnaie, bien que différent, est à rapprocher de l'exemplaire (fig. 3) de la *V.S.O.* d'A. Poinssignon et M. Pesce du 30 juin 1987, n° 403. On y retrouve le retournement systématique du motif par rapport au prototype, une chevelure « hirsute » avec des mèches qui se terminent parfois en crochets et une corne bien visible sur le front. Ce détail n'apparaît pas distinctement sur notre nouveau spécimen qui présente des traces d'usure à cet endroit. Le revers à la roue s'inspire lui aussi des différentes phases d'évolution du style des séries au Lacydon avec, au départ, une roue « entretoisée » qui évolue avec des rayons seuls, un moyeu et une jante épaisse que l'on trouve sur les dernières frappes à ce type mais également sur l'émission contemporaine à la tête d'Athéna au casque corinthien. Ainsi, la possibilité d'une reprise extérieure à l'atelier pourrait expliquer certains éléments tels que l'orientation à gauche du motif, l'absence de la légende présente sur les prototypes et le curieux mélange entre les différents styles de revers utilisés.



Avec un poids de 0,71 g, notre exemplaire s'intègre sans difficulté dans la moyenne pondérale du groupe qui se situe désormais autour de 0,68 g (sur une base de 4 poids connus : 0,60 ; 0,635 ; 0,71 ; 0,78). On constate cependant que cette valeur s'avère bien inférieure à celle du groupe à la tête de Lacydon qui présente une moyenne de 0,868 g pour les 7 exemplaires présents dans le trésor présenté par G.E. Reynaud et étudié par H. Nicolet - Pierre². Toutes ces émissions sont étalonnées sur une obole d'un poids théorique proche de 0,92 g qui fut choisi aux alentours de 475. Ce poids va s'alléger au fil des émissions pour se rapprocher de 0,80 g au cours de la première partie du IV^e siècle. Ce

² G.E. Reynaud, « Un trésor de monnaies massaliètes du Ve siècle », *Revue Numismatique*, 6e série, tome XXV, 1983, p. 35-42 (Voir notes bibliographiques par H. Nicolet - Pierre).

n'est que vers le milieu de ce même siècle que l'on assiste à un changement d'étalon avec un alignement sur une obole de 0,63 g. Ce manque de poids, qui fait partie des constantes propres aux monnayages d'imitation, pose problème. Il peut correspondre à un travail négligé généré à un moment proche des émissions classiques, mais peut également signifier une reprise plus « tardive ».

Enfin, la découverte de cet exemplaire sur la commune de Cadenet s'avère également significative car ce secteur appartenait aux Dexivates dont le territoire s'étendait au pied sud du Lubéron avec un débordement au-delà de la Durance et probablement jusqu'à son embouchure³. Or ce peuple, qui fit partie de la confédération salyenne, fut longtemps donné par certains chercheurs pour être à l'origine de frappes indigènes imitant le monnayage massaliète⁴. On pense en particulier à des oboles de haute époque à la tête casquée et à la roue à trois rayons avec légende dégradée qui, depuis, ont été réintégrées dans la production de l'atelier de la cité grecque⁵. Cependant, il n'est pas rare de rencontrer dans cette partie de la basse vallée de la Durance, ou aux alentours, des typologies particulières. On connaît entre autres les rares séries scyphates à la tête casquée⁶ provenant du centre du Vaucluse (poids moyen : 0,30 g), mais également les nombreuses émissions d'oboles scyphates qui circulent aux II^e et I^{er} siècles dans ce secteur⁷. On peut enfin souligner qu'A. Poinsignon et M. Pesce rajoutent, à propos du spécimen n° 403 de la *V.S.O.* du 30 juin 1987, le commentaire suivant : « connue à ce jour à deux ou trois exemplaires provenant, semble-t-il, de la région de Cavaillon, cette rarissime monnaie est également intéressante par son style vigoureux qui diffère des autres monnaies d'imitation massaliote ».

La découverte de ce type de monnaies, probablement d'imitation, apporte un nouvel élément important à la problématique du commencement des premières frappes péri-massaliètes. Avec une typologie qui reprend celle du groupe massaliète à la tête de Lacydon / roue des années 420 av. J.-C. et un poids moyen qui se rapproche de celui des oboles massaliètes du IV^e siècle, on peut envisager de placer cette émission parmi les premières imitations connues qui, dans l'état actuel de nos connaissances, débutent au III^e siècles. De

³ G. Barrauol, « Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, étude de géographie historique », *RAN, supplément 1*, éd. De Boccard, PARIS, réed. 1999.

⁴ A. Deroc, *Les monnaies d'argent de la vallée du Rhône*, PARIS, 1983, p.68.

⁵ J.-A. Chevillon, « Massalia : Les têtes casquées / roue avec légende M A T A », *Cahiers Numismatiques. S.E.N.A.*, n° 148, juin 2001, pages 5-7.

⁶ J.-A. Chevillon, « Les oboles celto-ligures scyphates à la tête casquée et à la roue », *Annales du Groupe Numismatique de Provence*, n° XIV-XV, 1999-2000, p. 9-12.

⁷ J.-A. Chevillon, « Les oboles scyphates des Salyens », *Annales Numismatiques du Groupe du Comtat et de Provence*, 1996 [1997], p. 25-32.

nouvelles découvertes de ce type de spécimens pourraient nous amener, dans les années à venir, à faire remonter les premières frappes « indigènes » au siècle précédent et à les attribuer d'une manière plus précise à quelques entités susceptibles, très tôt, d'avoir eu la possibilité et le besoin d'émettre leur propre numéraire.

Jean-Albert CHEVILLON

JEAN VINCHON NUMISMATIQUE

Françoise BERTHELOT VINCHON

Expert - Numismate

Achat - Expertise - Vente



77 rue de Richelieu 77

tel: 01 42 97 50 00

75002 Paris

fax: 01 42 86 06 03



SFN

vinchon@wanadoo.fr

www.vinchon.com



LE MONNAYAGE DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE
AU NOM DE RAYMOND DES BAUX, IV (à suivre) :
LE REGNE DE RAYMOND V (1340-1393)
ET CATALOGUE DE SON MONNAYAGE
(argent et billon, seconde partie)

4. Le monnayage d'argent et de billon de Raymond V
(seconde partie : c. 1365-1393)

Le petit denier aux deux étoiles et aux deux cornets (R V – 13)

C'est à la fin de la période précédente ou au tout début de cette nouvelle période qu'il faut placer un petit denier mal décrit par Poey d'Avant (t. II, p. 396, n° 4535, pl. XCVIII,10) et ses successeurs (DM 53 ; DR 27). Poey d'Avant voyait dans le motif central de l'avers une fasce surmontant deux étoiles et un cornet et il le rapprochait en conséquence d'un denier de Mahaut, duchesse de Nevers de 1241 à 1257 (PA 2141-2142). Ce rapprochement m'avait conduit il y a longtemps (*Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, 1981 [1982], p. 16-17) à me demander si ce denier ne devait pas être attribué à Raymond Ier ou Raymond II.

Mais la forme des lettres de ses légendes n'est pas du XIII^{ème} siècle : elle évoque indubitablement la seconde moitié du XIV^{ème} et ni Régis Chareyron ni moi-même n'avons vu ce denier « à la fasce » : nous pensons qu'il s'agit d'une mauvaise description d'un petit denier que nous connaissons bien pour en avoir vu plusieurs exemplaires (au moins sept dans quatre collections), et dont le champ d'avers porte horizontalement deux étoiles (de la famille des Baux) et verticalement deux cornets (de la principauté d'Orange). Dans un courriel du 7 septembre 2010, Régis Chareyron m'écrivait : « Pour en revenir à la monnaie décrite par PA et ses successeurs sous le n° 4535, provenant de la collection Charvet mais non répertoriée dans les deux catalogues de vente de sa collection, donc invérifiable, il devait s'agir d'un exemplaire en mauvais état comme c'est souvent le cas : même aujourd'hui il est quasiment impossible de trouver un exemplaire totalement lisible ; il faut souvent plusieurs exemplaires pour avoir une lecture complète. L'on peut même supposer que l'exemplaire de Charvet avait le cornet supérieur complètement effacé et que la branche de la croix du revers apparaissait dans le champ en surimpression, comme c'est souvent le cas sur les monnaies médiévales... suggérant ainsi la fasce des monnaies de Nevers. En conclusion, ce type imitant Nevers n'existe pas et est à supprimer des monnaies d'Orange ; il faut le remplacer par le type d'imitation dauphinois au vu des exemplaires apparus depuis ces anciennes publications ».

Il faut aussi rectifier la description de PA 4493 (t. II, p. 391, collection Charvet, 0,90 g.), reprise par DM 58 et DR 48 : les prétendus quatre cornets dans le champ sont aussi en fait (*testibus* Chareyron, Charlet et Sublet) deux cornets et deux étoiles qui, un peu écrasées comme c'est souvent le cas, peuvent facilement être confondues avec des cornets.

Le prototype dauphinois auquel faisait allusion Régis Chareyron en m'en envoyant une photo est décrit par plusieurs numéros de Poey d'Avant, dont le plus proche, par le poids (un g.) est le n° 4905 (pl. CIX, n° 9 ; cf. le n° 4904, pl. CIX, n° 8 et, un peu différents, les n. 4902 et 4903, pl. CIX, n° 6-7). Il s'agit d'un denier du dauphin Charles (futur Charles V), dont le champ d'avers présente, sans encadrement, une sorte de croix formée horizontalement de deux lys (armes de France) et verticalement de deux dauphins (armes du Dauphiné). On peut donc dater ce petit denier (poids d'exemplaires : 0,82 à 0,40 g.) aux alentours de 1365.

L'imitation du demi-gros provençal (octhène ou uthène) de Piémont (R V – 14)

Le 20 mars 1365, un bail accordé par la reine Jeanne au florentin Philippe Gerardini et à Guillaume de Latolta de Valence prévoyait la frappe à Tarascon, à côté d'espèces provençales en or, argent et billon, d'un demi-gros (appelé octhène ou uthène puisqu'en Provence le gros valait seize deniers provençaux) de Piémont, c'est-à-dire destiné à circuler dans le comté de Piémont provençal (titre de 9 d. 6 gr., à la taille de 12 s. 8 d. au marc d'Avignon, soit 1,55 g., avec remèdes de 2 gr. pour le titre et d'un demi-gros par marc pour le poids, avec un droit de seigneurage de deux gros). Pour ce bail, voir H. Rolland, 1956, p. 153-156 et, dans mon article « La reine Jeanne et son monnayage pour le comté de Piémont », *Annales* 9, 1994 [1995], p. 23-34 (p. 28, transcription du texte latin qui concerne le demi-gros de Piémont d'après Arch. BdR, B 210, f° 15r [le bail commence au f° 14r], analyse de ce monnayage et bibliographie p. 26-29 ; catalogue provisoire p. 32). J'y ai déjà montré que la perte de Coni (Cuneo) dès 1366 avait dû limiter sérieusement la circulation de cette espèce en Piémont et donc, par contre-coup, l'augmenter (ou l'imposer) en Provence : il a valu utiliser les 1740 marcs 4 onces frappés, soit environ 264.500 monnaies (d'après les comptes d'H. Rolland, 1956, p. 155). Cette frappe a-t-elle repris après la récupération de Coni en 1373 ?

On comprend dans ces conditions que ce demi-gros soit devenu suffisamment courant en Provence pour être imité par les princes voisins, à Orange, mais aussi à Montélimart. Pour Montélimart, il s'agit d'une monnaie d'Hugues IV Adhémar de la Garde (1360-1387), PA 4763 (t. III, p. 27), d'après RN 1841, p. 11, qui la qualifie de "carlin". Pour Caron (p. 276, n° 484, pl. XX, 17, 1,51 g., qui s'appuie sur Carpentin, RN 1863, pl. XXI, 10), et Engel et Serrure (p. 1029-30), ce "carlin" est imité de ceux d'Orange. La meilleure description, avec photographie, est celle de Régis Chareyron, 2006, p. 165, F

(SM 10) 105, qui considère la pièce comme un demi-carlin (gillat) et donne un poids d'exemplaire de 1,40 g. Chareyron ajoute : « cette émission doit correspondre à celle d'Aymar VI [comte de Valentinois et Diois de 1345 à 1374] qui reste à retrouver ». Voir sa page 128, J 85 à retrouver (vente Henri Meyer, Paris, 1902, n° 1895) ; « cette monnaie a dû être frappée vers 1370, date où elle a également été imitée à Montélimar et à Orange ». En 1853, dans la description des monnaies de sa collection (p. 260), Poey d'Avant mentionnait aussi les dauphins de Vienne. Mais, à y regarder de plus près, s'il est vrai que les dauphins ont imité le carlin ou sa divisionnaire (PA 4859, Guigues VIII; PA 4885 et 4888, Humbert II; PA 4912-4914, Charles V; PA 4922-4923, Charles VI), ils ne semblent pas avoir imité spécifiquement le demi-gros provençal de Piémont.

Le type des frappes de Raymond V, fort courantes, est bien connu :

A/ le prince assis sur deux lions, tenant un trèfle et un cornet au bout d'une hampe en guise de main de justice et de sceptre; sa tête ornée de trois roses coupe le haut de la légende R PR(IN)C(EPS) AURA [A et U liés], comme ses pieds la coupent en bas.

R/ Croix vidée (double) et pattée cantonnée de quatre cornets ou de deux cornets et deux étoiles, coupant la légende MON - ET CI - UITS - AURA.

La croix vidée se trouvait sur certaines monnaies d'Arles (Étienne de la Garde, 1351-1359, PA 4112) ou de Vienne (PA 4836 anonyme).

Étant donné le grand nombre de variantes connues (pour ma part, à ce jour, plus d'une vingtaine; le Cabinet des Médailles de Paris en possède de nombreux exemplaires), on doit supposer des émissions nombreuses, abondantes et étalées dans le temps, ce que prouve une imitation du demi-gros d'Orange, servile au point de reprendre au revers le motif des cornets dans les quatre cantons de la croix, par le comte de Valentinois et Diois Louis II (1374-1419: Caron 472, pl. XX,6, 1,40 g.; d'après Vallier, *RBN* 1877, pl. VI,14) ; description détaillée avec photo d'un exemplaire, hélas ! très usé chez Chareyron, 2006, p. 132, B (CVD 29) 87. Cette imitation prouve que ce type de monnaie était encore frappé après 1373. Un exemplaire se trouvait dans le trésor de Crevant enfoui vers 1385 (J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, t. 2, Paris 1995, n° 121).

Parmi ces émissions, sans tenir compte des variantes épigraphiques qui ont dû être presque aussi nombreuses que les coins (forme des lettres, par exemple U / V, E et e [e lunaire], N et n (N oncial) ; ligatures ; abréviations des titulatures; détail des ponctuations), on distinguera deux types principaux :

- type A: croix du revers cantonnée de quatre cornets (PA 4513-4518, pl. XCVIII,4 ; DR 45);

- type B: croix du revers cantonnée de deux cornets et de deux étoiles (DR 45 var. [à partir d'exemplaires du musée d'Orange ou du Cabinet des Médailles de Paris ?]). Dans les dizaines (plus d'une cinquantaine) d'exemplaires de ce demi-gros que j'ai eu entre les mains, je n'ai jamais rencontré cette variété ; elle est à

confirmer car, sur un exemplaire usé ou mal frappé, il est facile de confondre un cornet et une étoile.

Pour le type A, on distinguera trois ponctuations: par point creux, par sautoir et double sautoir et par points pleins, ces ponctuations pouvant se mélanger. Mais je n'ai jamais rencontré de ponctuation par rosette comme semble le montrer le dessin de PA 4513 (Pl. XCVIII,4) repris par DM 33 (rosette entre R et PRICE). Je tente ci-dessous un premier essai provisoire de classement (plus de vingt variétés), qui sera à reprendre si, comme je l'espère, la présente étude incite de nombreux collectionneurs à me communiquer leurs variantes de cette monnaie si courante.

Existe-t-il une imitation piémontaise de ce demi-gros d'Orange ? Je ne peux pas ne pas évoquer une monnaie publiée par A. Varesi (*Monete Italiane Regionali. Piemonte, sardegna, Liguria, Isola di Corsica*, Pavia 1996, p. 90), avec photographie (Piemonte, n° 433), qu'il attribue à tort, sans indiquer ni source ni bibliographie, à Robert d'Anjou. En fait, sa photographie montre clairement que l'avvers est celui de Raymond des Baux; le revers aussi, pour le type (type A: croix vidée et pattée cantonnée de quatre cornets), mais avec, selon lui, la légende: PEDEMON CIVITS. Pour ma part, d'après sa photographie, je lis plus banalement: MON - (ET) CI - VITS - (AUR)A, et je constate que cette monnaie est tout simplement un demi-gros d'Orange !

Un quaternal ou un demi-gros de type II ? (R V – 15)

C'est manifestement au demi-gros précédemment décrit qu'il faut rattacher une monnaie répertoriée pour la première fois par Michel Dhénin (DR 46) à partir d'un exemplaire conservé au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de France, dont malheureusement ne sont donnés ni le diamètre ni le poids. Michel Dhénin, dont je reproduis ci-dessous la description dans mon catalogue, l'identifie comme un quaternal, c'est-à-dire un quart de gros ou moitié du demi-gros (= quatre deniers). Mais le type de cette monnaie et au droit (prince assis de face) et au revers (croix vidée et pattée cantonnée de quatre cornets) correspond exactement à celui du demi-gros, alors que le quaternal provençal correspondant (Rolland, 1956, n° 98) est – nécessairement pour éviter toute confusion – totalement différent : REG sous une grande couronne au droit et croix pattée non vidée au revers. Reste que les légendes d'avvers et de revers diffèrent complètement de celles du demi-gros que je classe en R V – 14. Je n'ai pas encore pu examiner cette monnaie, mais je serais tenté d'y voir un second type, infiniment plus rare que le premier, du demi-gros de type provençal – piémontais.

Parallèlement au demi-gros qui imite l'octhène provençale de Piémont (DR 45 ; mon R V - 14), Raymond V a frappé une imitation du blanc au K de Charles V roi de France (Duplessis 363, Lafaurie 373), émis à partir du 20 avril 1365 (titre 0,319; poids, 2,549 g.; cours, 5 d. t.). On sait depuis 1975 (G. Beneut, *BSFN* 1975, p. 706) qu'en Dauphiné le lys inférieur fut remplacé par un dauphin (Duplessis 364). Cette nouvelle monnaie fut abondamment imitée dans le nord (Cambrai, Pierre IV d'André), l'ouest (Bretagne, Jean V; Évreux, Charles le Mauvais), l'est (Bar, Robert, Ligny-en-Barrois, Walerand de Luxembourg; abbaye de Saint-Oyen de Joux: cf. Dieudonné 1936, p. 214), mais surtout dans le sud-est: à Lyon, avec l'archevêque Charles d'Alençon (1365-1375, PA 5064 [1,65 g.] et 5065 [2 g.], respectivement pl. CXIV, 12 et 13); à Valence et Die avec le comte Louis II (1373-1419), L à la place de K (Caron 471, d'après Vallier, *RBN* 1877, pl. VI, 13; Engel-Serrure p. 1027; Dieudonné 1936, p. 171; Chareyron, 2006, p. 135, E (CVD 27) 90 qui propose une datation entre 1375 et 1380; personnellement, je dirais 1374-1375), mais apparemment pas par l'évêque Louis I de Villars - Thoire (1354-1377, avec aussi L à la place du K selon Engel-Serrure p. 1027-1028); à Montélimar, avec Hugues IV Adhémar de la Garde (1360-1387, H à la place du K, Caron, pl. XX, 18 bis; Engel-Serrure, p. 1029-30; Dieudonné 1936, p. 167; Chareyron, 2006, p. 164, E (SM 9) 104); et enfin à Arles, avec l'archevêque Guillaume de la Garde (1360-1374, PA 4115, pl. XCIII, 9); mais le dessin et la description de Caron (p. 239, n° 406, pl. XVII, 14), à partir de deux exemplaires mieux conservés (celui du cabinet de Marseille, 1,80 g.; et le sien, 2 g.) sont beaucoup plus exacts et prouvent que l'imitation d'Arles dépend de l'imitation des princes d'Orange: R à la place du K et trèfles à la place des lys.

Cette imitation d'Orange se présente, d'après Poey d'Avant, sous plusieurs formes (PA 4510, 1,70 g.; pl. XCVIII, n° 2 d'après *RN* 1856, p. 191 vignette, Cab. de France, coll. Norblin et Huron; 4511, d'après *RN* 1856, p. 191, vignette, coll. Huron, pl. XCVIII, n° 3 et 4512, *RN* 1844, p. 59, cab. Dassy n° 63, présentée comme très fruste et sans dessin). Sans m'attarder ici aux variantes de légendes, et pour m'en tenir aux types, on remarque sur les deux dessins de Poey d'Avant (où il faut voir deux trèfles imitant des lys de part et d'autre du R couronné qui imite le K du roi de France) une bordure de douze trèfles (simili-lys) sur le n° 4510 (repris par DR 63), alors que c'est un cornet qui ouvre cette bordure de trèfles (simili-lys) sur le n° 4511 (D-R 63 var.). Si ces deux variantes principales sont bien confirmées (ces monnaies sont souvent mal conservées, on n'y distingue pas toujours tous les détails... et on peut être tenté d'extrapoler de façon aventureuse !), Raymond aurait imité à la fois le type de France (PA 4510) et le type delphinal, en remplaçant le dauphin par le cornet d'Orange (PA 4511). Un de mes exemplaires correspond à cette variante.

Pour la chronologie de cette frappe, liée à celle des francs à pied dont je parlerai l'an prochain, on peut considérer qu'elle a dû s'arrêter peu après 1373, alors que celle du demi-gros a pu continuer, vu le très grand nombre d'exemplaires conservés, un peu au-delà de 1380 (mais peu après : la mort de la reine Jeanne en 1382 a dû rendre la frappe de son imitation monétaire moins pertinente), puisque, le 27 février de cette année, Charles V adressa à ce sujet une lettre de remontrance au prince d'Orange accusé de contrefaçon (Cartier 1839, p. 119; Dieudonné 1936, p. 309; DR p. 11). De fait, à ma connaissance, au moins un exemplaire a été trouvé dans un trésor de blancs au K, ce qui prouve la circulation, par confusion, de cette monnaie en France. Reste à expliquer la rareté d'une monnaie qui a pu être frappée de 1365 à 1373, la récrimination du roi supposant une frappe relativement importante. Ces monnaies ont-elles été systématiquement billonnées en France, ce qui expliquerait leur rareté actuelle ?

Le petit denier au cornet dans un trilobe anglé ou épicycloïde (R V – 17)

Il faut aussi rattacher à la fin de la période ici considérée (vers 1375) un petit denier décrit par Poey d'Avant sous ses n. 4505 (= DR 52) et 4506 (DR 53 ; description moins précise) qui, pour moi comme pour De Mey (un seul numéro, DM 40), correspondent à un même type, peut-être avec de légères variantes de détail. En effet, ce trilobe lobé reprend l'épicycloïde à la mode à cette époque (Flandre, Savoie : Amédée VI, 1369, Biaggi 70), qu'on voit sur un denier d'Aymar VI de Poitiers, comte de Valentinois et Diois de 1345 à 1374 (Chareyron, 2006, p. 123, E (CVD 20) 80) que, à cause de l'épicycloïde des monnaies suivantes et des analogies avec le monnayage de Louis de Villars, je placerais à la fin de sa vie plutôt qu'au début, et sur les demi-gros de Louis II de Poitiers, comte de Valentinois et Diois de 1374 à 1419, réplique de celui de l'évêque de Valence Louis de Villars (1363-1377) frappé à la fin de son épiscopat (Chareyron, 2006, p. 77, E (EVD 19) 51). Régis Chareyron, qui a publié le demi-gros jusque-là inédit de Louis II (BSFN 2007,1, p. 22-24), situe avec une très grande vraisemblance sa frappe vers 1375.

B] Période c. 1380 – 1393

Le denier au grand P (R V – 18)

Appartient très probablement à cette dernière période un denier inédit, bien qu'un exemplaire en ait été acquis par le Cabinet des Médailles de Marseille le 19 mars 1867, et dont je connais au moins quatre exemplaires (y compris celui de Marseille), avec de légères variantes dans la présence ou non de ligatures. Ce denier (poids d'exemplaires entre 0,91 et 0,68 g.) présente un grand P, dans le champ, avec un autre gros point sur la gauche du haut du P touchant le grénétis sous la onzième lettre de la légende. On sait qu'à partir de la seconde moitié du

XIV^{ème} siècle on trouve de nombreux deniers présentant une lettre (gothique) en plein champ, en particulier en Italie. Pour la lettre P, on pensera par exemple à certaines monnaies de la république de Pise. Mais pourquoi Raymond V a-t-il adopté ce type et que signifie ce grand P ? Je ne puis supposer que ce P renvoie à patac, même si ce denier peut être considéré comme un double petit denier, parce que les imitations du patac provençal à Orange reprennent, comme nous l'avons vu précédemment, le type aux quatre lettres dans le champ (PRIN). Ce P pourrait peut-être être l'initiale du titre de PRINCEPS, comme le précédent du patac peut le suggérer ; mais il apparaît explicitement au revers de la monnaie. Ce serait alors une anticipation (mais aussi une petite tautologie) par rapport au revers. Si le point sous la onzième lettre imite les points secrets qui ont été introduits en France en septembre 1389, ce denier doit alors se placer dans les toutes dernières années du règne de Raymond V.

Le denier au heaume imitant une mitre (R V – 19 et 20)

Poey d'Avant a publié à partir d'un exemplaire du musée d'Avignon, mais sans en donner de dessin, un petit "denier à la mitre" à trois pendants ou fanons avec pour légende + RAIMVNDVS : DE : BAVSCIO (R/ + DEI : GRA : PRNS : AVRACI croix) qu'il considérerait comme une imitation de la monnaie papale d'Avignon (t. II, p. 393, n° 4508 = DM 54 = DR 55). Il a été suivi par Engel et Serrure (p. 1025 « les monnaies à la mitre du pape »)

Je n'ai jamais vu cette monnaie, inconnue de Cartier (1839) et Duchalais (1844). Mais il existe un type très proche dont je possède trois exemplaires (et j'en connais au moins une dizaine d'autres) et je pense que c'est la même monnaie que celle décrite par Caron (p. 248, musée d'Avignon [!], n° 426 et pl. XVIII, 12) avec pour motif un heaume à un seul pendant et au dessous un petit cornet. La seule véritable différence avec l'exemplaire décrit par Poey d'Avant, hormis le cornet au deuxième canton du revers, qui peut ne pas se voir sur un exemplaire usé (par exemple le n° 659 de la vente Argenor du 22 avril 2004; poids : 0,64 g.), consiste dans le motif du droit. Mais le heaume de la monnaie que je connais, surtout quand il est un peu usé, ressemble à une mitre et le petit cornet, un peu écrasé, peut être interprété comme deux pendants ou fanons, ce qui, avec le vrai pendant de droite, peut donner l'illusion de *trois* pendants. Il est donc fort possible que la description de Poey d'Avant soit erronée et que l'exemplaire du musée d'Avignon soit du même type que ceux que je connais : Caron a eu l'honnêteté d'écrire que l'état de l'exemplaire qu'il avait vu ne permettait pas de dire si le motif était un heaume ou une mitre. On ne comprendrait pas pourquoi il y aurait trois pendants, alors que le modèle pontifical, le petit denier à la mitre frappé en Avignon sous Clément VI (1342-1352: PA 4153), Innocent VI (1352-1362: PA 4167), Urbain V (1362-1370: PA 4176), Grégoire XI (1370-1378: Muntoni 17), Urbain VI (1378-1389: PA 4192-4193) et Clément VII (1378-1394: Seraf. 13) a bien sûr *deux* fanons. Mais le

denier de Clément VII, le plus courant, porte une croisette entre les deux pendants. Raymond a pu vouloir substituer le cornet d'Orange à cette croisette.

Il y a probablement la même confusion sur le denier conservé lui aussi [!] au musée d'Avignon et publié par Caron (p. 248; n° 425 = DM 55 = DR 56), dont le dessin (pl. XVIII,11) ressemble beaucoup plus à un casque qu'à une mitre, et dont le prétendu fanon central pourrait bien être un cornet écrasé mal identifié. En ce cas, ce denier serait une variante de légende (+ RAMUND : DE : BAUTI; R/+ PRINCEPS : AURA).

En tout cas, il est indéniable que ces deux deniers imitent, mais moins servilement qu'on ne l'a cru, le denier avignonnais à la mitre frappé à partir de Clément VI, et probablement celui de Clément VII, ce qui permet une attribution certaine à Raymond V. Ils constituent même, à ma connaissance, la seule imitation pontificale de la famille des Baux (mais le denier à la mitre a aussi été imité à Arles et à Saint-Paul-Trois-Châteaux) et il faut repousser leur frappe vers la fin du règne de Raymond V, puisqu'on retrouve ce type sous Jean Ier de Chalon, beau-fils et successeur de Raymond V (1393-1418): le petit denier publié et dessiné par Caron (C. 428, pl. XVIII,13 = DM 66 = DR 64) reprend très précisément le motif du denier de Raymond ici décrit.

Mais, pour Jean Ier de Chalon aussi, il existe, ce me semble, une confusion. Duchalais a publié et dessiné (1844, p. 97-98 et pl. IV,5) un denier à la *mitre* à deux fanons à partir d'un exemple « très fruste » (!), alors seul connu, de la collection Morel Fatio, en précisant: « c'est une copie servile des deniers frappés à Avignon par les papes Innocent VI (1352-1362) et Benoît XIII (1394-1409)... ». Poey d'Avant a repris le dessin et la description de Duchalais (t. II, p. 399, n° 4544, pl. XCVIII,18), en ajoutant deux variantes (CABILLON et CABILLONI au lieu de CABILLONE: ibid. 4542 et 4543, pl. XCVIII,17, dessin repris par DM 63 [= DM 65 !] = DR 65), qui correspondent à des exemplaires du musée d'Avignon. Et il a repris l'affirmation de Duchalais sur la servilité de l'imitation orangeoise.

Pour ma part, je n'ai jamais vu de denier de Jean Ier à la mitre à deux fanons. Ici encore, je pense à une mauvaise lecture d'exemplaires usés : sur ces petits billons noirs mal conservés, on a parfois tendance à distinguer ce que l'on souhaite voir et, à partir du moment où l'on pense à une mitre à cause du modèle avignonnais, on s'efforce à percevoir les deux fanons, même si l'un d'eux est en réalité un cornet appendu.

En tout état de cause, la continuité entre la monnaie de Raymond V et celle de Jean Ier incite à placer à la fin du règne (1380/1390-1393) la monnaie que je propose d'appeler "le denier au heaume imitant une mitre".

Reste un point à éclaircir: on m'a signalé et montré deux exemplaires très proches du type décrit ci-dessus, mais avec un cornet en haut du heaume et surtout une légende de revers qui commence par A () I () DE : (.....) L[?]EGA. Qui serait l'éventuel "légal" qui aurait été associé au monnayage de

Raymond V à la fin de son règne ? Il faudrait approfondir les recherches sur ces nouveaux exemplaires. En tout cas, il s'agit d'un type très différent du précédent, dont on connaît présentement deux variantes et auquel je donnerai la référence R V – 20.

Le petit denier (obole ?) anonyme au heaume cîmé d'un cornet (posthume ?)
(R V – 21)

Enfin, semble dériver du denier précédent, même si la forme du heaume a changé et si ce dernier est surmonté d'un cornet comme sur mon R V - 21, un petit denier ou obole anonyme (14,5/16 mm ; 0,47 à 0,60 g) publié par Vallier (*Revue Numismatique Belge* 1875, pl. I, n° 2) et repris par Caron (p. 243, n° 416, pl. XVIII,3 = DM 52 et DR 58). Comme Raymond V a toujours indiqué son nom sur son monnayage et que l'abréviation du titre de *Princeps* aurait permis, même sur un petit denier ou une obole, de placer l'initiale du souverain, je ne vois qu'une explication possible à cet anonymat : il s'agirait d'une frappe posthume précédant le monnayage régulier de Jean Ier de Chalon, qui reprendra le denier au heaume imitant la mitre. Il faudrait donc placer cette monnaie en 1393-1394.

5. Catalogue des monnaies d'argent et de billon (seconde partie)

A] Période c. 1365 - c. 1380

R V – 13 Petit denier aux deux étoiles et deux cornets

+ . RAMVDVS . DE . BAUTO [ligature AU]

Deux cornets et deux étoiles à six rais posés en croix autour d'un point, les cornets formant la branche verticale et les étoiles la branche horizontale, dans un grénétis

R/ + . PRINCEPS . AURA [ligature AU]

Croix pattée cantonnée d'un cornet en 2, dans un grénétis

Cf. PA 4493 et 4535 ; DM 53 et 58 ; DR 27 et 48

Diam. : 15/17 mm ; poids : 0,40 à 0,82 g (fig. 1)

R V – 13a variété du précédent

Deux traits quasi verticaux joignent la pointe de la branche verticale haute de la croix pattée à la branche horizontale gauche

Diam. : 15/17,5 mm ; poids : 0,62 g (exemplaire ébréché)

R V – 14 Demi-gros de type provençal – piémontais

R V – 14 A : au revers, la croix est cantonnée de quatre cornets PA 4513 ; DM 33 ; DR 45

R V – 14 Aa : ponctuation par points creux

R V – 14 Aa 1

° R ° PRICE – PS ° AURA [ligature AU]

Le prince assis de face sur deux lions, tenant un trèfle et un cornet au bout d'une hampe en guise de main de justice et de sceptre; sa tête ornée de trois roses et accostée d'une rose de chaque côté coupe le haut de la légende, comme ses pieds la coupent en bas.

R/ MOn – eT CI – UITS – AURA [N oncial et ligature AU]

Croix vidée (double) et pattée cantonnée de quatre cornets, coupant la légende

Diam. : 22/23 mm ; poids d'exemplaire 1,65 g

R V – 14 Aa 2 identique à Aa 1, sauf au revers ° devant CI – VITS

Diam. : 22 mm ; poids d'exemplaires : 1,33 et 1,56 g

R V – 14 Aa 3 identique à Aa 2 sauf ponctuation par deux points creux après le R et par deux points (pleins ?) devant CI – VITS

Diam. : 22/23 mm ; poids d'exemplaire : 1,55 g

R V – 14 Aa 4 identique à Aa 1, sauf au droit PRCE et ° après AURA ; et au revers un point plein devant CI – UITS

Diam. : 22 mm ; poids d'exemplaire 1,50 g

R V – 14 Aa 5 identique à Aa 1, sauf PRInC [N oncial] au droit et apparemment un . devant UITS

R V – 14 Aa 6 identique à Aa 1, sauf PRIn – CEPS ° AURA [ligature AU] et au revers ET ° CI – UITS

Diam. : 22/23 mm ; poids d'exemplaire : 1,65 g

R V – 14 Aa 7 identique à Aa 6, sauf une sorte de triangle (apostrophe ?) au-dessus du ° devant CI – UITS

Poids d'exemplaire : 1,82 g (cabinet de Marseille)

R V – 14 Aa 8 identique à Aa 6, sauf ° AUR [ligature AU]

Diam. : 22 mm ; poids d'exemplaire : 1,65 g

R V – 14 Aa 9 identique à Aa 1 sauf PRInCE – PS ° AURAIC ° [ligature AU] et pas de rosette à g. de la tête ; au revers, ET ° CI –

Poids d'exemplaire : 1,56 g (fig. 2)

R V – 14 Aa 10 identique à Aa 9, sauf apparemment un point plein devant le R et derrière AURAIC

Diam. : 22 mm ; poids d'exemplaire : 1,57 g

R V – 14 Aa 11 semble identique à Aa 9 (ou 10 : ponctuation initiale et finale de l'avvers illisible), sauf eT (E lunaire à cet endroit)

R V – 14 Ab : ponctuation par sautoir (parfois un point creux)

R V – 14 Ab 1

x R x PRCE – PS x AURA [ligature AU]

R/ identique à Aa 1, sauf MON et x devant CI

Diam. : 22 mm ; poids d'exemplaires : 1,13 et 1,34 g

R V – 14 Ab 2 identique à Ab 1, sauf au revers ° CI – VITS

Diam. : 20/21 mm ; poids d'exemplaire : 1,41 g

R V – 14 Ab 3 identique à Ab 2, sauf PRICE

Poids d'exemplaire : 1,57 g (Cabinet de Marseille)

R V – 14 Ab 4 identique à Ab 3, sauf x après UITS

R V – 14 Ab 5 identique à Ab 1 sauf x à la gauche de la tête à la place de la rosette (à dr. ?) et au revers x devant MON, peut-être ° à la place de x devant CI

Diam. : 20/21 mm ; poids d'exemplaire : 1,40 g

R V – 14 Ab 6 identique à Ab 1 sauf x après AURA et au revers, apparemment ET suivi d'une ponctuation par petit cercle pointé au centre

R V – 14 Ac = Ab 1, sauf à l'avvers ponctuation par double sautoir devant AURA [ligature AU] et sautoir (simple) derrière

R/ MOn – ET (° ?) CI- VITS – AURA [ligature AU]

Diam. : 22/23 mm ; poids d'exemplaire 1,51 g

R V – 14 Ad : ponctuation mélangeant sautoir, point plein et point creux

R V – 14 Ad 1

x R x PRCE – PS . AURA x [ligature AU]

R/ MOn – ET ° CI – VITS – AURA [ligature AU]

Diam. : 21/22 mm. ; poids d'exemplaire : 1,58 g

R V – 14 Ad 2 identique à Ad 1 sauf ponctuation par sautoir surmonté d'un point plein entre PS et AURA [ligature AU]

Diam. : 20,5/21,5 mm ; poids d'exemplaire : 1,50 g

R V – 14 Ad 3

x R . PRCE – PS . AURA (: ?) [ligature AU]

R/ MON – eT . CI – VITS – AURA [ligature AU]

R V – 14 Ae : ponctuation par points pleins

. R. PRInCE – PS . AURAIC .

R/ MOn – ET . CI – UITS – AURA [ligature AU]

Trésor de Mirepoix ; CGF Trésor II, 17-11-2005, n° 523

R V – 14 B [?] : au revers, la croix est cantonnée de deux cornets et de deux étoiles

DR 45 var. (à partir d'un exemplaire du musée d'Orange ?) ; à confirmer

R V – 15 Quaternal (?) ou plutôt demi-gros de type II (= DR 46 d'après l'exemplaire du Cabinet des médailles de la BNF)

Mêmes types que R V – 14 A, mais légendes différentes :

° RA' DVS – DE BAUTO

R/ + . PRI – NCE – PS , A – URA

R V – 16 Blanc au R

R V – 16 A 1 bordure de 12 lys (DM 37 ; DR 63 ; à confirmer ? voir fig. = PA 4510, pl. XCVIII,2 = DM 37 = DR 63 ; fig. 3)

DEI : GRACIA

Grand R couronné accosté de deux trèfles imitant des lys

R/ à l'extérieur + : BDICTV (...) NOME DO (...)

A l'intérieur cornet PRINCEPS deux points creux pointés AVRAICE

Croix dans un grénétis

PA 4510, 1,70 g (*Revue Numismatique* 1856, p. 191 vignette), Cabinet de France, Norblin et Huron

R V – 16 A 2 variété (mais lys initial ?) avec N oncial dans PRInCEPS

Diam. : 25 / 26 mm ; poids d'exemplaire (ébréché) : 1,37 g

R V – 16 B 1 bordure d'un cornet et 11 lys (PA 5411, pl. XCVIII,3 = fig. 00 [en réalité, cornet et non lys devant PRIn...] ; DR 63 var.)

Au R/ AVRAICE x

PA 5411 = Coll. Huron (*Revue Numismatique* 1856, p. 191 vignette)

R V – 16 B 2 variante du précédent : PRNCEPS et ponctuation par deux points creux pointés, sauf en légende extérieure du revers

BnDICTV (... [= SIT] N)OMe DOM (...) XRI

Poids d'exemplaire : 2,17 g (fig. 4)

R V – 16 B 3 variante de B 2 avec PRnCEPS (N oncial) et AVRACE

Poids d'exemplaire : 1,77 g

R V – 16 B 4 variante de B 3 avec DEI trois points GRACIA
Et au R/ cornet PRInCEPS
+ B (.).n (...) SIT . nOMen (...)I trois points DeI HV XRI
Diam. : 25 / 26 mm ; poids d'exemplaire : 1,95 g

R V – 17 Petit denier au cornet dans un trilobe anglé

R V – 17 A 1 ponctuation par deux points creux, E lunaire et N oncial
+ R DE BAVTIO [:] DEI GRA
Cornet dans un trilobe anglé, le tout dans un grénétis
R/ PRINCEPS [:] AVRAISE
Croix mauricienne (? mal dessinée ?)
PA 4506, pl. XCVII,21 (fig. 5) ; DR 53

R V – 17 A 2 variante de A 1 avec un . après le R initial
Cabinet des médailles de Marseille (acheté le 15-06-1883, Feuardent, Nogent Saint Laurent)

R V – 17 A 3 variante de A 1 avec une sorte de petit trait vertical après R DE
Diam. : 17 mm ; poids d'exemplaire : 0,65 g

R V – 17 B 1 variété de A 1 avec en fin de légende du droit GR
PA 4505, pl. XCVII,20 ; DM 40 ; DR 52

R V – 17 B 2 variété de B 1 avec AVRAISE
Poids d'exemplaire : 0,77 g (fig. 6)

R V – 18 Denier au grand P

R V – 18 A + . RAMUD . [surmonté d'une apostrophe] DE BAUTO [ligature AU], gros point sous le P
Grand P pointé dans un grénétis
R/ + PRICEPS . AURAIIC
Croix pattée cantonnée en 2 d'un cornet, dans un grénétis
Diam. : 17,5 / 18,5 mm ; poids d'exemplaires : 0,68 à 0,91 g (fig. 7)

R V – 18 B variante de A avec : DE BAVTO
Cabinet de Marseille, acheté le 19 mars 1867
Diam. : 18 mm

R V – 18 C variante de A avec RAMUnD [ligature MU et N oncial] et au R/ . AURAIIC [ligature AU]
Diam. : 19 mm ; poids d'exemplaire 0,70 g

R V – 19 Denier au heaume imitant une mitre type I

R V – 19 A 1

Cornet (plutôt que +) RAIMVNDVS : DE : BAVSCIO

Heaume à g. imitant une mitre, avec un pendant, surmontant un petit cornet

R/ + DeI : GRA : PR(..) AVRACIA

Croix pattée cantonnée d'un cornet en 2

Diam. : 15 / 18 mm ; poids d'exemplaires : 0,67 à 0,82 g

R V – 19 A 2 variante de A 1 avec un O (ou un D oncial ?) après BAVSCIO

R/ (+) DeI : GRA : PRNS : AVRACI(A)

Poids d'exemplaire : 0,57 g

R V – 19 A 3 variante de A 1 avec au revers un cornet après la + et la même légende que A 2

Diam. : 16 mm

R V – 19 A 4 variante de A 1 avec cornet RAM(.)DVS (ponctuation non visible) ; même légende de revers (complète) que A 2 et A 3

Poids d'exemplaire : 0,64 g (Vente Argenor, 22 avril 2004, n° 659)

R V – 19 A 5 (à confirmer) variante de A 1 (lire RAIMVNDVS) avec AVRACI [le A final aurait-il été illisible ?]

PA 4508 (= DM 54 = DR 55), d'après un exemplaire du musée d'Avignon, dont les monnaies ne sont actuellement pas visibles, ? Caron 426, pl. XVIII, 12 (fig 8)

R V – 19 B 1 : type de A, mais légende très différente (ponctuation par points creux)

+ RAMUND : DE : BAUTI [ligature MU et AU]

R/ + PRINCEPS : AURA [ligature AU]

Caron 425, pl. XVIII, 11 = DM 55 = DR 56 (fig. 9)

R V – 19 B 2 variante de B 1

+ . RAMVND : DE BAVT :

R/ + PRINCEPS () AVRA

Poids d'exemplaire : 0,90 g

R V – 20 Denier au heaume imitant une mitre type II

Diffère du type I par des légendes complètement différentes

R V – 20 A

() RA (M)DVS : PRn : AVRIA

R/ + A : I : DE . [point surmonté d'une apostrophe] (L M ??). (...) : LEGA

Cornet dans le premier canton de la croix

Diam. : 17 / 18 mm

R V – 20 B

+ RAMDV : PRnC (E ou P ?) AURA [ligature AU]

Cornet en haut du heaume

R/ + A () I () De : L (? suivi du début d'un M ?) (...) L (?) EGA

Cornet dans le deuxième canton de la croix

Diam :: 15 / 18 mm

R V – 21 Petit denier (obole ?) anonyme au heaume cîmé d'un cornet

R V – 21 A 1

+ . PRINCePS .

Petit heaume à g. cîmé d'un cornet

R/ : AVRA – SICe :

Croix cantonnée d'un R en 1, le pied de la croix coupant la légende

Cf. Caron 416, pl. XVIII,3 = DM 52 = DR 58 (fig. 10)

Diam. : 14,5 / 16 mm ; poids d'exemplaires : 0,47 à 0,65 g

R V – 21 A 2 variante de A 1 : une lettre peu lisible entre PR et INCePS :
[résultat d'un tréflage ?]

Diam. : 15 / 16 mm ; poids d'exemplaire : 0,60 g

R V – 21 B (à confirmer) : deux exemplaires sur lesquels il semble que l'on
doive lire au revers + . AVRA – SIEN

Poids d'exemplaires : 0,42 et 0,68 g

Jean-Louis CHARLET

Illustrations

Fig. 1 R V – 13 Petit denier aux deux étoiles et deux cornets

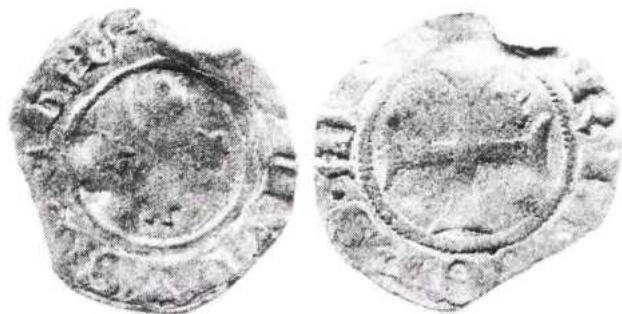


Fig. 2 R V – 14 Aa 9 demi-gros de type provençal-piémontais



Fig. 3 R V – 16 A 1 Blanc au R (douze trèfles simili-lys)



Fig. 4 R V – 16 B 2 Blanc au K (un cornet et onze trèfles)



Fig. 5 R V – 17 A 1 Petit denier au cornet dans un trilobe anglé (dessin PA)



Fig. 6 R V – 17 B 2 Petit denier au cornet dans un trilobe anglé



Fig. 7 Denier au grand P.

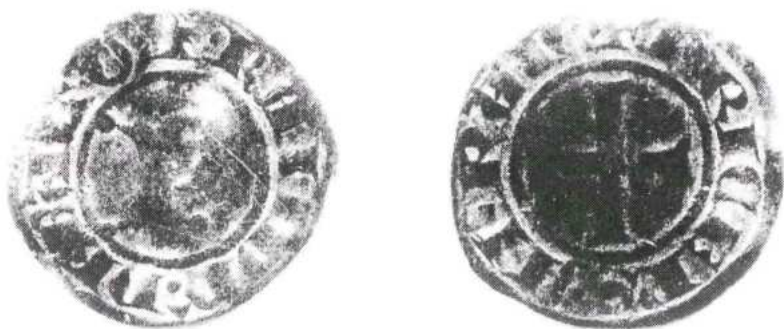
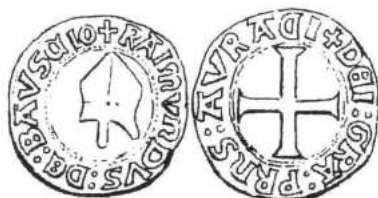
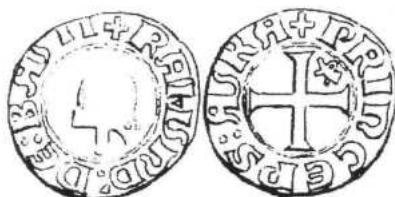


Fig. 8 R V – 19 A 5 Denier au heaume imitant une mitre type I



Pl.18/12 (n° 426)

Fig. 9 R V – 19 B 1 Denier au heaume imitant une mitre type I



Pl.18/11 (n° 425)

Fig. 10 R V – 21 A 1 Petit denier anonyme au heaume sommé d'un cornet



À PROPOS DE LA FERMETURE DE L'ATELIER DE NICE ET DE SON HYPOTHÉTIQUE RÉOUVERTURE AU XVII^{ème} SIÈCLE

L'une des grandes questions qui se posent concernant la Monnaie de Nice est de savoir si, après sa fermeture officielle en 1590, elle a réellement rouvert au XVII^{ème} siècle. Simonetti⁸ signalant du personnel à Nice en 1619 puis de 1624 à 1626, il nous a paru utile de regrouper les informations qu'il donne sur cette période pour tenter d'apporter des éléments de réponse. Rappelons tout d'abord le contexte de la fermeture de l'atelier niçois à la fin du XVI^{ème} siècle.

Les incidences du conflit avec la France (1588-1601).

Les années 1588 à 1591 correspondent à un tournant majeur dans l'histoire du monnayage savoyard. Celui-ci va subir les conséquences des menées expansionnistes du duc Charles-Emmanuel 1^{er} (1580-1630) qui entraînent la Savoie dans une longue guerre contre le royaume de France. En 1588, alors que la France est en proie à de graves troubles (guerre des Trois Henri et assassinat du duc de Guise), le duc met la main sur le marquisat de Saluces (Saluzzo, province de Coni dans le Piémont), territoire stratégique qui permettait de contrôler le passage alpin entre le Piémont et la Provence et le Dauphiné. Le marquisat était alors occupé par les Français qui estimaient, comme le duc de Savoie, y détenir des droits de suzeraineté.

À la mort d'Henri III, le 1^{er} août 1589, le conflit entre la Savoie et la France prend de l'ampleur. Petit-fils de François 1^{er}, Charles-Emmanuel 1^{er} revendique la couronne de France. La Provence catholique refuse de reconnaître Henri de Navarre comme nouveau roi de France. Les Ligueurs prennent le pouvoir dans la plupart des villes provençales et y facilitent l'entrée du duc de Savoie, qu'ils proclament comte de Provence. Fin novembre 1590, Charles-Emmanuel 1^{er} a la mainmise sur la Provence et le Parlement lui donne les pouvoirs civils et militaires.

Mais, en lançant également ses troupes en Dauphiné et sur Genève, le duc a dispersé ses forces. En janvier 1591, il est battu en Haute-Provence par Lesdiguières et d'Epéron à Esparron et Vinon - sur - Verdon puis à Pontcharra (Isère)⁹. Les Français reprennent Marseille et investissent Nice. Le duc doit se replier et quitte définitivement la Provence en mars 1592. La guerre avec la France se poursuit jusqu'en 1598 (traité de Vervins), puis reprend en 1600. En 1601, la paix de Lyon conclue sous la médiation du pape Clément VIII met un terme aux hostilités. Charles-Emmanuel 1^{er} doit céder à la France

⁸ Simonetti (Luigi), *Monete Italiane Medioevali*, T. I, Ravenne, 1967. Abréviation: S.

⁹ La bataille de Pontcharra eut lieu le 17 septembre 1591. Le ruisseau du Breda qui traverse la ville a pendant longtemps fait office de frontière entre le royaume de France et le duché de Savoie.

la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, mais reçoit en échange le marquisat de Saluces, ce qui interdit désormais le passage vers l'Italie à l'armée française et sécurise à l'Ouest ses territoires piémontais, devenus le cœur de ses Etats dont Turin est la capitale depuis 1563.

La fermeture de l'atelier de Nice.

Ces graves événements entraînèrent la fermeture des ateliers monétaires exposés aux menées françaises et sonnèrent le glas de la monnaie niçoise¹⁰ et de la plupart des autres officines savoyardes. En mai 1589, le duc avait déjà ordonné de frapper les monnaies « nobles » à Turin. En 1590, il ferma les ateliers « au delà des monts », à l'exception de celui de Turin. En 1591, il maintint la fermeture de toutes les officines savoyardes, à l'exception de celle de Chambéry qui resta dans l'immédiat seule en activité avec celle de Turin¹¹. Les dernières monnaies niçoises retrouvées ou mentionnées par les textes (ordonnance monétaire du 15 juin 1587) sont au millésime 1587 : doppia 2^{ème} type (S. 12), écu d'or (S. 19), ducaton (S. 26/27), lire de tiers d'écu (S. 48), *cavalotto stretto* (S. 56), blanc de quatre sols (S. 59), *cavalotto* à l'écu au droit (S. 64), gros et demi-gros de Piémont (S. 76/2 et 79) et quart de 7^{ème} de sol du 1^{er} type du Piémont (S. 80). Simonetti indique qu'en 1584 le privilège des monnayeurs niçois avait été renouvelé. En 1585, l'officine niçoise avait livré 27.724 pièces, tous types confondus¹², pour une ville qui comptait alors environ 8.000 habitants.

La production aurait pu se poursuivre en 1588 avec le *maestro* Cesare Valgrandi (15 juin 1587 - 1588) et jusqu'en mai 1589, date à laquelle la cité disposait encore d'un maître des monnaies, le pérousain Mario d'Alvigi (3 février 1588 - mai 1589) puis Giovanni Solaro (1589). Elle avait alors reçu avec Turin, Vercelli, Asti et Aoste, l'autorisation d'émettre pour 2.000 marcs de cavalots à l'écu, soit 164.000 pièces, mais ces espèces ne semblent pas avoir été réalisées. Nice reçut également l'autorisation de frapper des quarts de 7^{ème} de sol du 1^{er} type du Piémont jusqu'en 1589 pour une valeur de 1.000 écus mais la Chambre fit opposition¹³, peut-être en raison d'un non paiement de

¹⁰ La monnaie de Nice fonctionnait au moins depuis 1539 ou 1541 sous Charles II [III] (1486-1553), (nomination en 1539 de Bertrando Guigliotti, *generale della zecca* signalée par Joseph Brès et ordonnance du 11 décembre 1541 mentionnant la liste des monnaies à frapper) et peut-être antérieurement, un maître de la monnaie étant en fonction à Nice sous Philippe II (1438-1497): cf. notre article, *Les monnaies émises à Nice par les ducs de Savoie, Provence Numismatique*, n° 113, septembre 2010, p. 38 s.

¹¹ Simonetti, p. 397.

¹² Caïs de Pierlas, p. 11. Il indique qu'en 1555/1556, la production monétaire niçoise fut de 5.398 unités, soit une production multipliée par cinq en trente ans.

¹³ *Op. cit.* p. 472.

charge ou de redevance¹⁴. Les productions niçoises de 1588 à 1590 ne semblant pas avoir été retrouvées, l'activité de l'officine reste incertaine au-delà de 1587. Des difficultés économiques et financières ont peut-être précédé les raisons d'insécurité ayant conduit à sa fermeture officielle en 1590. La ville allait-elle rester privée d'atelier monétaire ? Rappelons les événements que connut le duché de Savoie au début du XVII^e siècle pour vérifier si le contexte des années 1619 à 1626 aurait pu favoriser la réouverture d'une officine à Nice.

Le conflit entre la Savoie et l'Espagne.

Le 25 avril 1610, Charles-Emmanuel 1^{er} signe un traité d'alliance contre l'Espagne avec Henri IV. Mais le roi de France est assassiné le 14 mai 1610 et la régente, Marie de Médicis, isolée et inquiète, se rapproche de l'Espagne. Les deux puissances envisagent alors de dépouiller le souverain savoyard de ses Etats, ce qui incite celui-ci à tenter de constituer une fédération italienne de défense contre les puissances étrangères, renforcée par la Suisse, la Hollande et l'Angleterre, mais ce projet échoue. Après la mort en 1612 du duc de Mantoue, François IV de Gonzague, le duc de Savoie entame un long conflit contre l'Espagne à propos de la succession du Montferrat. La guerre fait rage en Piémont, Ligurie et en Milanais, gouverné par les Espagnols. La paix de Madrid (26 septembre 1617) met provisoirement un terme aux hostilités. L'Espagne restitue Vercelli et la question du Montferrat est renvoyée à un arbitrage impérial.

En 1617, la fin de la régence de Marie de Médicis permet un renversement d'alliances. En septembre 1624, un accord est conclu entre la France, le duc de Savoie et Venise contre les Espagnols. Il va déboucher sur l'affaire de la Valteline. Les Français, qui se sentent encerclés par l'Espagne, sont désireux de couper les communications entre les possessions espagnoles du Milanais et celles des Habsbourg de Vienne (axe Barcelone / Naples – Milanais - Franche-Comté - Pays-Bas Espagnols appelé « route espagnole »). Le duc de Savoie lorgne de son côté sur la République de Gênes. Au prétexte de défendre les ligues grisonnes protestantes, les Français du cardinal de Richelieu envahissent la vallée catholique de la Valteline, située au nord du lac de Côme, tenue par des garnisons papales, et attaquent les forces espagnoles. Ils marchent ensuite avec les troupes savoyardes sur Gênes dont ils font le siège (28 mars 1625- 24 avril 1625). Les Espagnols envoient alors de Naples une puissante expédition maritime qui contraint Français et Savoyards à renoncer à leurs visées sur Gênes et à se retirer. S'ensuit le siège de Verrua

¹⁴ Caïs de Pierlas signale qu'en 1580 Mario d'Alvigi avait présenté un recours en grâce auprès du président de la Chambre des comptes pour obtenir l'exonération du paiement de sa redevance annuelle. En 1584, il effectua un nouveau recours, car la ville de Nice voulait le soumettre à de nouvelles charges qu'il croyait avoir le privilège de ne pas payer.

(août-novembre 1625), forteresse proche de Pavie dans laquelle se trouve retranché Charles-Emmanuel 1^{er}. L'échec de ce siège, au cours duquel les Espagnols perdent 10.000 hommes en trois mois, débouche sur la paix de Mouçon (Monzón, Aragon) qui est signée le 5 mars 1626. Elle met un terme à la guerre entre l'Espagne et la France. Celle-ci commence alors à reconsidérer la question savoyarde. Inquiet des vues de Richelieu vers le Piémont, le duc de Savoie propose au pape Urbain VIII de prendre la tête d'une ligue italienne, mais sans succès.

Il ressort de ce bref rappel historique que la période 1612-1626 fut particulièrement agitée pour les Etats de Savoie et sans doute peu propice à la réouverture d'un atelier monétaire à Nice, ville située à la frontière avec la France, puissant voisin aux alliances changeantes. Toutefois, on a décrit le début du XVII^{ème} siècle comme le début de « l'entrée de la région niçoise dans la période moderne » avec la fin de la domination féodale du baron de Beuil, Annibal Grimaldi, et la création du Sénat de Nice en 1614¹⁵. Cette évolution, confortée par l'amélioration des relations avec la France à partir de 1617, a pu promouvoir l'idée de réactivation d'une officine monétaire.

La réouverture d'une officine à Nice (1619-1626).

Simonetti signale la présence à Nice en 1619 d'un contrôleur, Siccardo, mais il ne donne pas d'autre indication concernant le personnel de la monnaie. Cinq ans plus tard, un embryon d'officine paraît se constituer avec un maître français, le capitaine Nicolas de la Ferté, nommé par lettres patentes du 12 janvier 1624, et deux surintendants, Traversagna et Masino, placés sous le contrôle de l'avocat patrimonial Baldoïno. Le 30 mai, La Ferté devient concessionnaire pour trois années *della nuova Zecca* moyennant versement d'un *correspectif* de 20.000 ducats destiné à l'entretien de deux galères ducales¹⁶. Le duc de Savoie promet de lui fournir une maison et un lieu commode dans la cité de Nice pour son habitation et *per l'esercizio di detta zecca*. D'après une tradition rapportée par Caïs de Pierlas, l'officine aurait été installée dans la rue Barillerie¹⁷, qui existe toujours au Vieux - Nice¹⁸. En

¹⁵ Françoise Hildesheimer, *Nice au XVII^{ème} siècle. Institutions locales et vie urbaine*, Paris, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1975, p. 22.

¹⁶ Caïs de Pierlas, p. 15. La somme est considérable si on la rapproche du cautionnement de 300 écus demandé à Jean-Baptiste Capello pour prendre à bail la monnaie de Nice en 1567.

¹⁷ Thévenon (Luc), « Les ateliers monétaires niçois », *Annales du Cercle Numismatique de Nice*, 1985, p. 5. L'ancienne *secca* niçoise, fermée en 1590, se trouvait près de l'ancienne porte Saint - Eloi, dans l'ancienne rue de la Zecca, maison Caissotti ou *La Secca*, au débouché de la rue du Moulin actuelle.

¹⁸ On a fait remarquer sur un linteau de porte, au numéro 3 de cette rue, la présence d'une lettre F gravée qui pourrait signer l'installation du nouveau « général des monnaies ». Une visite sur place nous a permis de constater sur ce linteau la présence des lettres G et F encadrant le millésime 1626, ce qui semble exclure l'hypothèse La Ferté.

1626 apparaît un nouveau maître, Jean-Pierre Cane, valet de chambre du duc de Savoie, nommé le 19 mars, un essayeur, Jean-Jacques Traverso, et un contrôleur, Pellegrino, nommé le 2 décembre 1626. On remarque que du 19 mars 1626 à 1628, le nom de Jean-Pierre Cane figure également parmi les cadres de l'atelier de Vercelli, ce qui semble confirmer des liens étroits entre les deux officines¹⁹. Mais le personnel signalé pour Nice, beaucoup moins étoffé que celui de Vercelli, a-t-il pu assurer une production effective ? Quelles monnaies aurait-il produites ? Sur ce dernier point, Simonetti donne des éléments de réponse.

L'ordonnance du 30 mai 1625.

Complétée par une autre ordonnance du 19 mars 1626, cette ordonnance mentionne des espèces qui auraient pu être frappées pour Nice :

- **deux florins (S. 60)**: cette monnaie a été prescrite en argent pour Turin en 1610 et pour Nice par l'ordonnance du 30 mai 1625 à la taille de 36 au marc et au titre de 5.15 den. 22/24^{ème}. L'ordonnance du 19 mars 1626 l'abaisse pour Vercelli et Nice à une taille de 38 ½ au marc et à un titre de 4 deniers. A cette date, on concède aux monnayeurs de Nice le droit de frapper 55 marcs, ce qui est très peu (environ 2.118 pièces), avec le produit de la fusion des *Beati Amedei* de 9 florins (S. 37 et 38). Une proposition similaire fut faite à Vercelli, mais en raison de l'opposition de la Chambre des Comptes, ils ne furent pas réalisés à Nice alors que Vercelli put émettre jusqu'à 20.000 marcs (770.000 pièces).
- **2,6 florins du Piémont (S. 107)** : cette monnaie fut prescrite pour Nice par ordonnance du 30 mai 1625 à la taille de 32 au marc et au titre de 6,7 7/8. Elle reste également inconnue.
- **8 florins du Piémont (S. 104)** : cette monnaie fut prescrite pour Nice par l'ordonnance de 1625 à la taille de 10 2/3 au marc et au titre de 6,18 ¾. Elle n'a pas été retrouvée.
- **florin d'or de 17 florini de Piémont (S. 98)** : il fut également prescrit pour Nice par l'ordonnance de 1625 à la taille de 72 pièces au marc et au titre de 15,12 carats mais cette pièce n'a pas été retrouvée.
- **quatre gros (S. 63)** : les pièces de quatre gros du Piémont sont mentionnées dans l'ordonnance de 1625 pour Nice à la taille de 108 pièces au marc et au titre de 2,16 deniers. Mais cette pièce n'est connue que pour Turin en 1611 et 1618.
- **sept gros (S. 105)**: mentionnée dans l'ordonnance de 1625 pour Nice à la taille de 84 pièces au marc et au titre de 7,14 deniers. Non retrouvée.

¹⁹ Mario d'Alvigi avait été nommé maître des monnaies à Nice et à Vercelli du 3 février 1588 à mai 1589. Idem pour Roglia et Robbio, nommés *accensatori* dans les deux officines le 3 décembre 1586. On a indiqué que Nice aurait travaillé sous les consignes de Vercelli.

- **18 gros de Piémont (S. 103)** : l'ordonnance de 1625 la prescrit pour Nice à la taille de 34 2/3 au marc et au titre de 4 deniers. Non retrouvée.
- **cavalotto (S. 65-67)** : prescrit pour Nice par l'ordonnance du 30 mai 1625 à la taille de 100 au marc et au titre de 1,17 deniers 22/24^{ème}. Non retrouvé.

Aucune monnaie visée dans les ordonnances de 1625 et 1626 et attribuable à l'officine niçoise ne paraît ainsi avoir vu le jour. On peut alors douter qu'elle ait assuré une production monétaire. L'examen du monnayage retrouvé de Charles-Emmanuel 1^{er} pour les années 1600 à 1630 montre que les monnaies savoyardes émanent de trois ateliers : Turin, l'atelier principal, qui compte une trentaine de personnels, Chambéry, qui ne frappe que quelques types d'espèces et Vercelli qui émet de nombreuses monnaies: double ducaton de 1628 (S. 28), ducaton 7^{ème} type de 1628 (S. 35), *Beato Amedeo* de 9 florins de 1612, 1619, 1620 et 1629 (S. 39), pièce de trois florins de 1620 (S. 55), deux florins de 1620, 1621, 1625, 1626 et 1629 (S. 60), florin de 1623, 1625, 1629 et 1630, *cavalotto* 1^{er} type de 1608, 1610, 1619 (S. 65), *cavalotto* 2e type de 1618 (S. 66), *cavalotto* 3e type de 1618 (S. 67), petit gros nouveau au buste de 1628 (S. 78) et obsidionales de 1617 (S. 95 à 97).

CONCLUSION

Si une officine semble bien avoir existé à Nice de 1624 à 1626, la question reste de savoir si elle a battu monnaie. Simonetti semble le croire puisqu'il parle des *zecchiere di Nizza*. Caïs de Pierlas estime qu'après une interruption jusqu'en 1624, l'officine niçoise aurait repris son activité jusqu'en 1636. Evoquant une ordonnance de la Chambre des comptes du 31 mars 1626, il signale des « doubles florins » (S. 60) frappés par Jean-Pierre Cane, mais Simonetti affirme qu'en raison de l'opposition de la Chambre des Comptes, ils ne furent pas réalisés à Nice.

Le grand nombre d'espèces inconnues mentionnées dans l'ordonnance du 30 mai 1625 et l'absence totale de monnaies à la lettre d'atelier N retrouvées pour le XVII^{ème} s. font douter de réalisations niçoises. Au regard du personnel mentionné à Nice en 1619 et de 1624 à 1626, qui se résume à quelques cadres²⁰, une production monétaire paraît peu vraisemblable en l'absence de personnels techniques (graveur, garde et contre-garde²¹, monnayeurs, opérateurs, affîneurs) mentionnés au contraire pour les ateliers de Turin, Vercelli et Chambéry.

²⁰ Il est possible cependant que la liste donnée par Simonetti ne soit pas exhaustive.

²¹ Le garde, le contre-garde et l'essayeur avaient pour mission de surveiller les opérations du monnayage pour le poids, la forme et l'alliage.

Si elle ne battait pas monnaie, l'officine niçoise du XVII^{ème} a pu jouer le rôle d'un Hôtel des Monnaies avec bureau de change, récupérant métaux précieux et espèces étrangères ou décriées et les échangeant contre les productions savoyardes qui lui étaient envoyées par les ateliers de Vercelli ou Turin. On n'imagine pas que Nicolas de la Ferté se soit engagé à verser 20.000 ducats²² pour une entreprise en chômage !

En l'absence de preuve de production et au regard d'une palette monétaire de 1625 qui semble être restée à l'état de projet, on ne peut pour l'instant pas conclure à la renaissance d'un atelier monétaire à Nice au XVII^{ème} siècle²³.

Yves BRUGIÈRE

Bibliographie :

- SIMONETTI (Luigi), *Monete Italiane Medioevali*, T. I, Ravenne, 1967. Abréviation: S.
- CAIS DE PIERLAS (Eugène), « L'hôtel des monnaies à Nice », *Bull. de la Société Niçoise des Sciences Naturelles Historiques et Géographiques*, Nice, 1886.
- Abbé Pierre GIOFFREDO, *Storia delle Alpi Marittime*, [1691, édition posthume de 1839]. T. V, p. 327-328 (liste des gardiens de la monnaie de Nice de 1541 à 1626) et *A travers Nice*, p. 198-199.

²² Environ 300.000 euros. Pour comparaison, en 1625, le budget de la ville de Nice était de 109.639 florins et ses dettes s'élevaient à 120.000 écus (F. Hildesheimer, *op. cit.*, p. 48-49).

²³ Caïs de Pierlas rapporte qu'une demande de réouverture de la monnaie de Nice fut adressée au souverain en 1651, mais elle fut rejetée au motif que Nice était « ville maritime et trop loin de la surveillance de la Cour ».



Cette vue de Nice établie en 1624 reflète assez bien le Vieux-Nice actuel. La ville était à l'époque blottie entre mer et Paillon à l'abri de ses remparts et sous la protection de son puissant château. D'après M. Luc Thévenon, ancien Conservateur du musée Masséna, l'atelier monétaire, ou *secca*²⁴, ayant fonctionné au XVI^{ème} siècle se trouvait près de la porte Saint Éloi, au débouché de la rue du Moulin actuelle dans une maison dénommée sur des plans anciens *La secca* (Z1). L'officine reconstituée entre 1624 et 1626 aurait été installée rue Barillerie (Z2), la rue des tonneliers, proche de l'ancien Sénat. Des maisons ont bien été construites à cette date dans le secteur (linteau G 1626 F au n° 3). Autre repères : A : la place Saint Dominique, actuelle place du Palais de Justice ; B : le Palais des rois sardes, actuel palais préfectoral ; C : le Cours Saleya ; D : le rempart et la porte Saint-Éloi ; E : la rue de la Préfecture ; F : la rue du Moulin ; G : le pont Saint-Antoine, dont le départ a été exhumé en 2004 lors des travaux du tramway ; H : le torrent du Paillon, aujourd'hui recouvert ; I : la cathédrale Sainte-Réparate ; J : l'ancien Sénat de Nice (Cour d'appel) ; K : la place Saint-François et l'ancien Palais communal ; L : la rue Droite ; M : les Ponchettes ; N : la tour Bellanda ; O : l'ancien château, rasé par Louis XIV en 1705 ; P : emplacement du port actuel (port Lympia). R : la Baie des Anges. S : le Palais Lascaris. T : les remparts.

²⁴ *Secca* en nissart. De l'ar. *siccah*, siclé en français et *zecca* en italien.

LOUIS XIV ET AVIGNON APRÈS L'INCIDENT DE LA GARDE CORSE DU PAPE À ROME

Dans le tome XXIV des *Annales*, 2009 [2010], la note 2 de la page 35 précisait qu'un prochain article de ma part serait consacré à l'événement survenu le 20 août 1662 à Rome entre la garde corse du Pape Alexandre VII, né Chigi, et les gens de la maison de l'ambassadeur de France à Rome, le duc de Créquy.

Depuis, l'occasion m'a été donnée de présenter en janvier 2011 à la Société Française de Numismatique une longue communication sur le sujet. Aussi ai-je pris le parti de concevoir cet article comme un complément naturel de cette communication qui ne pouvait pas tout embrasser et à laquelle j'invite le lecteur à se reporter (*BSFN*, janvier 2011).

1. D'abord, il faut rappeler qu'en 1937 le numismate provençal Henri Rolland présenta déjà sur cet événement une communication à la même Société Française de Numismatique (*RN* 1937, PV de la SFN, p. XXV-XXVII). Après avoir indiqué que trois médailles concernant « l'affaire du Pape » avaient été frappées à l'époque (Rolland ne connaissait que les trois médailles publiées dans la première édition [1702] des *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*, à savoir : la pyramide élevée à Rome [p. 77], l'audience du légat [p. 79] et la pyramide abbatue [sic !] à Rome [p. 109]), Rolland s'attacha à montrer comment, en Avignon même, pendant la période d'occupation du territoire pontifical par les troupes françaises, le Roi – Soleil fit enlever de la façade de l'hôtel des Monnaies d'Avignon les armes pontificales (en fait, celles du légat) afin de les remplacer par les armoiries couronnées du roi de France. Cet hôtel des Monnaies avait été érigé en 1619 et, en décembre 1620, les armes du cardinal Borghèse, Scipion Caffarelli, neveu du Pape Paul V (Borghèse) et légat de celui-ci en Avignon, y avaient été placées par le tailleur de pierre Marc Jaulme.

En août 1663, ces armoiries, qui étaient supportées par deux génies ailés encadrant un cartouche, furent enlevées ; en octobre, les génies étant conservés car ils ressemblaient aux deux anges qui soutiennent les armes de France, les armoiries du légat furent remplacées par les armoiries couronnées du roi. Enfin, en octobre 1664, après l'exécution du traité de Pise, on enleva l'écusson du Roi pour le transporter à l'hôtel de ville d'Avignon et le remplacer par les armes du Pape réintégrées.

Ces différentes opérations donnèrent lieu à des dépenses consignées dans trois documents conservés aux archives municipales d'Avignon, dont Rolland donne les références (pièces justificatives des comptes trésoraires de la ville, archives municipales CC 1663-1665). Sous la Révolution, les armes pontificales

(du légat) furent mutilées. On les remplaça donc au XIXème siècle par les armes de la ville.

Rolland indique également qu'en même temps que l'écu des Borghèse fut remis en place, en 1664, l'inscription ci-dessous fut rétablie :

PAVLVS . V . PONT . OPT . MAX .
HAS . AEDES
AVRO . ARGENTO . AERE . FLANDO . FERIVNDO
AD . VRBIS . DECOREM . EREXIT . ORNAVITQVE . CVRANTE
IO . FRANC . A . BALNEO . ARCH . PATRAC . VICELEG . AVEN
ANNO M . DC . XIX

(Paul V, excellent pontife suprême, a fait ériger et orner cette maison en coulant et en forgeant l'or, l'argent et le bronze pour la beauté de la ville, par les soins de Giovanni Francesco de Bagni, archevêque de Patras et vice-légat d'Avignon, l'an 1619).

2. Ensuite, compte - tenu de la difficulté d'accès aux documents anciens rencontrée par nombre de lecteurs d'aujourd'hui, il m'a paru intéressant de réserver aux *Annales* les textes publiés dans l'*Histoire métallique* de Louis XIV. Naturellement, le lecteur trouvera ci-après les textes de l'édition de 1723, la dernière, mais qui est aussi la plus complète et de loin la plus rare avec les quatre dessins de l'avvers et du revers. L'édition plus courante, de 1702, à laquelle se réfèrent habituellement les numismates, y compris Rolland, ne montre que le revers de trois médailles sur quatre, celle du traité de Pise étant oubliée.

Voici donc ces quatre médailles, accompagnées de leur texte d'époque, dans l'ordre de leur présentation dans l'édition 1723 de l'*Histoire métallique*, avec l'orthographe de l'époque :

- page 77 : 1664. Le traité de Pise
- page 78 : 1664. La pyramide élevée à Rome à l'occasion de l'attentat des Corses
- page 79 : 1664. L'audience du légat
- page 108 : 1668. La pyramide des Corses abbatue [sic !]



1664.

LE TRAITE DE PISE.

TROIS François ayant eû querelle à Rome le 20 d'Aoust 1662 avec quelques foldats Corfes de la garde du Pape, s'estoient refugiez chez le duc de Créquy ambassadeur de France. A l'instant mesme les compagnies des Corfes marchèrent tambour battant au palais du duc; & comme il parut sur un balcon pour appaiser le tumulte, on luy tira plusieurs coups de carabine. On insulta aussi l'ambassadrice en arrestant son carrosse dans les rües, & l'on tua un de ses pages à la portière. L'Ambassadeur demanda justice de ces attentats; & parce qu'on différoit à la luy faire, il se retira sur les terres du Grand Duc. Dès que le Roy fut informé de ce qui s'estoit passé, il envoya ordre au Nonce de fortir du royaume, & résolut de vanger hautement le droit des gens violé dans la personne de son ambassadeur. Pour prévenir les suites d'une affaire si fascheuse, le Pape licencia d'abord les Corfes, & offrit différentes satisfactions au duc de Créquy. Mais sa Majesté ne les trouvant pas suffisantes, commençoit à faire passer une armée en Italie; lors que par un traité signé à Pise le 12 de Février, on régla enfin les réparations les plus proportionnées à la grandeur de l'offense.

C'est le sujet de cette médaille. Rome & la France représentées à l'antique sous la figure de deux femmes debout, se donnent la main, & s'appuyent aux pieds un bouclier aux armes des Corfes. La légende, MAJESTAS VINDICATA, signifie *la Majesté des Rois vengée*; & l'exergue, FOEDUS PISANUM XII FEBRUARII. M DC LXIV. *Le traité de Pise conclu le 12 de Février 1664.*



1664.

LA PYRAMIDE ÉLEVÉE A ROME,
A L'OCCASION DE L'ATTENTAT DES CORSES.

PAR le traité de Pise, les Corfes avoient esté déclarez incapables de servir jamais dans l'Estat Ecclésiastique. Le Pape s'estoit mesme obligé de faire élever dans Rome, vis à vis leur ancien corps-de-garde, une pyramide avec une inscription, pour conserver la mémoire de ce chastiment. On y travailla avec une telle diligence, que l'ouvrage se trouva achevé avant le retour du duc de Créquy. Le choix du lieu où l'on plaça ce monument, & les termes de l'inscription marquoient toute l'horreur qu'on avoit de l'attentat commis en la personne de l'ambassadeur de France.

C'est le sujet de cette médaille. Rome assise & appuyée sur son bouclier, regarde avec étonnement la pyramide élevée. La légende & l'exergue, POENÆ DE CORSIS SUMPTÆ POSITA PYRAMIDE. M DC LXIV. signifient *Pyramide élevée en punition de l'attentat des Corfes en 1664.*



1664.

L'AUDIENCE DU LEGAT.

LE chastiment des Corfes n'estoit pas la seule réparation promise au Roy : il y en avoit de particulières dans la plupart des articles du traité de Pise. Une des principales estoit, que le Pape envoyeroit le cardinal Chigi son neveu avec le titre de légat à latere, pour faire à sa Majesté les excuses les plus soumises. Ce cardinal devoit encore l'asseurer du sensible déplaisir que sa Sainteté avoit eû de l'insulte faite au duc de Créquy, & se justifier luy-mesme & toute sa maison par les plus respectueuses protestations d'obéissance & d'attachement. Le légat arriva à Marseille le 14 de May, & dans l'audience qu'il eut du Roy à Fontainebleau le 28 de Juillet, il lut publiquement l'écrit, qui contenoit des satisfactions si authentiques.

C'est le sujet de cette médaille. Le légat en rochet & en camail lit devant le Roy l'écrit qui contenoit les satisfactions publiques dont on estoit convenu. La légende & l'exergue, *CORSICUM FACINUS EXCUSATUM LEGATO A LATERE MISSE XXVIII JULII M DC LXIV.* signifient *satisfaction pour l'attentat des Corfes, faite par un Legat à latere le 28 de Juillet 1664.*



1668.

LA PYRAMIDE DES CORSES ABBATUE.

CLEMENT IX qui avoit donné au Roy plusieurs preuves de sa tendresse & de son attachement, luy fit demander que l'on abbatist la pyramide élevée à Rome sous le pontificat de son prédécesseur, en mémoire de la punition des Corfès. Sa Majesté voulant marquer publiquement sa considération pour le saint Pere, consentit à la destruction de ce monument.

C'est le sujet de cette médaille. La Religion y tient de la main droite une croix, & de la gauche un livre. Près d'elle, d'un costé est un autel, avec un encensoir, & de l'autre on voit la pyramide à demi renversée. Les mots de la légende, VIOLATÆ MAJESTATIS MONUMENTUM ABOLITUM. signifient *destruction du monument qui conservoit la mémoire de l'attentat commis contre la Majesté Royale*. Ceux de l'exergue, PIETAS REGIS OPTIMI. M DC LXVIII. marquent *la piété du Roy*. Plus bas est la date 1668.

L'*Histoire métallique* se limitant aux médailles, à l'exclusion des jetons, voici le dessin du jeton de l'entrée du légat Flavio Chigi à Paris tel qu'il figure dans l'ouvrage du Père Menestrier (Claude François Menestrier, s. j., *Histoire du Roy Louis le Grand*, Paris, 1693 [seconde édition], page 49, jeton n°35, page 80 B) :

L'Entrée du Légat dans Paris, est représentée dans un Jetton [sic !]



L'insulte faite dans Rome, par les Corses de la garde de Sa Sainteté,
à Monsieur le Duc de Crequi, Ambassadeur du ROY,
excita des troubles entre la France & la Cour de Rome.

La photo complète de ce jeton, avec le magnifique portrait du cardinal Chigi, est reproduite dans ma communication précitée de janvier 2011 à la Société Française de Numismatique. Elle accompagne les photos des trois médailles de Mauger (pyramide érigée à Rome, audience du légat, destruction de la pyramide). Pour la série complète des jetons, on se reportera aux exemplaires répertoriés par Feuardent (Collection Feuardent, *Jetons et méreaux*, Paris, Rollin – Feuardent 1904 [réédition Paris, Platt, 1995], t. 2, n° 11413 et t. 1, n. 3410 à 3412).

Ainsi, en additionnant les informations complémentaires contenues dans le présent article, dans l'article précédent du n° XXIV des *Annales*, ainsi que dans le *BSFN* de janvier 2011, le lecteur dispose d'une étude complète consacrée à la présence des Chigi en Avignon au XVIIème siècle avec l'incidence de l'affaire de la garde corse qui marqua durablement les esprits pendant des décennies.

Christian CHARLET

UN « COMICE AGRICOLE » AU XVIIIÈME SIÈCLE

Ayant acquis une médaille en argent datée de 1747 classée dans l'ouvrage d'Henri Terisse *La numismatique du mariage* (p. 41 / H), j'ai été troublé par le fait que, si une face commémore le second mariage du Dauphin avec Marie Josèphe de Saxe le 9 février 1747 (graveur fm – François Marteau), l'autre face représente une scène chargée de symbolique agraire et gravée par Augustin Dupré (1748-1833) ! Il y a là un problème chronologique évident : né en 1748, Dupré n'a pas pu graver une médaille en 1747 ou dans la décennie suivante.

Attendu que la face « mariage » correspond parfaitement au revers de la médaille à l'effigie de Louis XV B classée page 41 / F du Terisse (diamètre 41,5 mm), ainsi qu'au Feuardent n° 11206 « jeton ou plutôt médaille » donné 9 sur l'échelle de Mionnet, soit environ 32 mm, il est plus que probable qu'il s'agisse d'un remploi de coin, probablement passé au tour à réduire, à une date ultérieure, c'est-à-dire d'un type hybride dont nous allons tenter de percer le mystère.

Attendu que l'avvers de cette médaille « Au cultivateur laborieux » apparaît dans le Hennin à l'année 1789, bien qu'elle n'ait aucun lien direct ou indirect avec la Révolution française, seule sa date de frappe fait qu'elle y figure.

Il s'agissait donc de trouver le lien entre deux personnages : le célèbre graveur Augustin Dupré (1748-1833) et l'abbé Guillaume Raynal (1713-1796) qui, comme nous allons le voir, fut un précurseur des « comices agricoles » très répandus au XIXème siècle.

1) La définition de « comice agricole » que nous donne tout bon dictionnaire est la suivante : « associations privées dont l'action est caractéristique de la politique d'intensification de la production agricole au XIXème siècle... Animés par des notables, ils avaient des activités diverses : concours primés, subventions, récompenses, diffusion des connaissances, etc... ».

2) Les médailles concernées sont au nombre de trois :

- le type hybride, probablement un essai de coin (fig. 1 avers et 1 bis revers) ; Terisse page 41 / H (diamètre 37,5mm ; exemplaire Gourillon, 38 mm) ;
- le type définitif référencé au Hennin, n° 88, pl. 12 (revers, fig. 2) ;
- le type que je qualifierais de « républicain », référencé au Hennin, n° 873, pl. 89, dont le revers est l'œuvre de Nicolas Gatteaux (1751-1832) et frappé à partir de 1798, avec un diamètre de 38 mm (revers, fig. 3).

Tels sont nos éléments de travail. Voyons maintenant pour les personnages concernés :

- Augustin Dupré, médailleur né à Saint-Etienne en 1748, décédé en 1833 à Armentières en Brie ; graveur général des monnaies de 1791 à 1803 ;
- Nicolas-Marie Gatteaux (1751-1832), médailleur du Roi en 1781 ;
- Guillaume Raynal, jésuite ; ordonné prêtre, il abandonne le sacerdoce où son amour de l'indépendance n'était pas compatible avec sa situation. Il se consacre alors à la philosophie et à l'histoire. Habitué des salons parisiens, il publie l'*Histoire du Stathouderat* en 1748 et l'*Histoire du parlement d'Angleterre* ; puis son livre publié clandestinement en 1770 (l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des européens dans les deux Indes*) a un succès retentissant.

Toutefois, son contenu, en particulier ses « attaques contre la politique des peuples colonisateurs et contre l'Inquisition », lui vaut d'être décrété d'arrestation par le Parlement et son ouvrage est interdit. Il s'enfuit en Prusse, protégé par Frédéric II, puis dans la Russie de Catherine II, les « despotes éclairés ».

En 1781, il rentre en France et voit de nouveau son livre condamné à être brûlé. Il voyage alors beaucoup et s'enrichit dans le négoce. En 1787, il rentre définitivement en France et se retire à Toulon, chez l'Intendant Malouet ; élu député aux Etats Généraux de 1789, il se désiste en raison de son âge en faveur de son hôte.

De retour à Paris en 1788, mécène, il destine une somme annuelle de 1200 livres à des prix destinés aux agriculteurs de Haute – Guyenne : cette somme devait être partagée en douze prix de 100 livres chacun, à répartir annuellement entre les agriculteurs de cette province qui se feraient remarquer par leur assiduité au travail, la beauté de leurs bestiaux ou la perfection de leurs cultures (un comice agricole par anticipation !). La médaille pouvait être remise également en dehors des prix en numéraire.

Ces prix étaient accompagnés par une médaille gravée par A. Dupré (Hennin, n° 88, pl. 12) et répertoriée dans cet ouvrage en raison de sa date et bien que n'ayant aucun rapport avec la Révolution française, ni par sa symbolique, ni par son objet. D'ailleurs, la lettre par laquelle l'abbé Raynal offre la disposition de ces prix à l'assemblée provinciale de la Haute Guyenne est datée du premier novembre 1788 (*Journal de Paris* du 8 juin 1789).

Cette assemblée accepta la fondation sans y faire aucun changement. Cette fondation, annoncée en 1788, ne fut définitivement établie et publiée qu'en 1789, et les prix furent décernés pour la première fois cette année-là.

La Société Royale d'Agriculture en séance publique du 28 décembre 1789 récompensa le généreux donateur. Il fut rendu compte à l'Assemblée Nationale de la fondation de ce prix perpétuel et le décret suivant fut rendu le 31 décembre 1789 :

« L'Assemblée Nationale décrète que le modèle de la médaille établie pour les prix annuels et perpétuels en faveur des cultivateurs laborieux de la Haute Guyenne par Monsieur l'Abbé Raynal sera déposé dans ses archives en témoignage de l'approbation qu'elle donne à cet utile et touchant établissement ».

La médaille reproduite figure 1 est probablement un « essai » ou une « présérie » hybride, destiné à présenter à l'abbé Raynal et aux autorités sus nommées le travail remarquable de Monsieur Augustin Dupré dans l'attente du « feu vert » des autorités compétentes ; la gravure se date avec probabilité en 1788-1789. Il est possible que le revers ait été choisi pour sa légende, comme me l'a suggéré M. Terisse : COMMUNE PERENNITATIS VOTUM, vœux de pérennité... pour ce prix perpétuel ?

La médaille reproduite figure 2 est bien la médaille qui était destinée à primer les agriculteurs suivant les intentions de Monsieur Raynal. Elle fut gravée en 1789 et peut être considérée comme l'une des plus belles œuvres d'Augustin Dupré. Elle commença à être attribuée dès 1789.

L'avvers présente une allégorie tourelée couronnant un cultivateur appuyé sur sa charrue. Le léopard qui figure sur l'écu de l'avvers est dans les armes de la proche ville de Bordeaux [note du responsable des *Annales* : ce qui inciterait à identifier l'allégorie féminine comme la ville de Bordeaux plutôt que comme Cérès, déesse des moissons] ; dans le champ, au propre comme au figuré, scènes de moisson et de battage au fléau.

Le revers comporte une légende en sept lignes dans une guirlande ou couronne d'épis de blé et de pampres de vigne (Bordelais oblige !) :

PRIX
D'AGRICULTURE
FONDÉ PAR G. T. RAYNAL
DÉCERNÉ
PAR L'ASSEMBLÉE PROV.
DE LA
HAUTE GUIENNE

L'avvers de cette médaille fut remployé avec un revers plus « républicain » représentant la Liberté, gravé par Nicolas – Marie Gatteaux. Elle est décrite à l'année 1798 et au n° 873, pl. 89 du Hennin. L'exemplaire présenté figure 3 a eu le bonnet phrygien « effacé » par les donateurs à une date où il était « passé de mode » ou par le bénéficiaire royaliste ou bonapartiste, nul ne le sait !

Quelques décennies plus tard, les comices agricoles viendront remplacer pour l'ensemble du pays cette touchante initiative d'un mécène du XVIIIème siècle.

Bibliographie :

Collection Feuardent, *Jetons et méreaux*, Paris, Rollin - Feuardent, 3 tomes, 1904-1915 [réédition Paris, Platt, 1995].

Michel Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française ou description raisonnée des médailles, monnaies... depuis l'ouverture des États – Généraux jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire*, Paris, J.S. Merlin, 1826.

Henri Terisse, *La Numismatique du mariage*, Argenton - sur - Creuse, 2008.

Michel GOURILLON

Figure 1 Avers des médailles 1, 2 et 3



Figure 1 bis Revers de la médaille 1



Figure 2 Revers de la médaille 2



Figure 3 Revers de la médaille 3



Numisméo

www.numismo.fr

Tél : 04 78 37 63 20 - Port : 06 72 82 00 93 - Fax : 04 72 41 09 93 - www.numismo.fr

Expert Numismate

Assesseur auprès de la Commission d'Expertise Douanière

Ouverture :

Lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

14, rue Vaubecour 69002 Lyon - michael.creusy@wanadoo.fr



TABLE DES MATIÈRES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3
Une nouvelle obole d'imitation à la tête de Lacydon trouvée à Cadenet Jean-Albert CHEVILLON	p. 5-8
Le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond des Baux, IV (à suivre) : le règne de Raymond V (1340-1393) et catalogue de son monnayage (argent et billon, deuxième partie) Jean-Louis CHARLET Illustrations	p. 9-26 p. 23-26
À propos de la fermeture de l'atelier de Nice et de son hypothétique réouverture au XVIIIème siècle Yves BRUGIÈRE	p. 27-34
Louis XIV et Avignon après l'incident de la garde corse du Pape à Rome Christian CHARLET	p. 35-41
Un « comice agricole » au XVIIIème siècle Michel GOURILLON Planches	p. 42-47 p. 45-47
Table des matières	p. 48

Tome XXV des Annales du Groupe Numismatique de Provence. ISSN 0995-3469.
 Dépôt légal : août 2011. Imprimerie : Fac Copies, 17, avenue des Diablos Bleus, 06300
 NICE. Responsable de la publication : M. Jean-Louis CHARLET
 charlet@mmsh.univ-aix.fr. © Groupe Numismatique de Provence et les Auteurs,
 Fédération d'associations régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Siège social : Maison des
 Jeunes, 83300 DRAGUIGNAN. Adresse pour la correspondance : chez le président
 fédéral, M. Yves BRUGIÈRE, 13, rue Tonduti de l'Escarène, 06000 NICE (Tél.
 04.93.82.11.86, fax : 04.93.82.11.89, courriel ybrugiere@aol.com). Site internet :
 www.numismatiqueprovence.fr.

Jean ELSÉN & ses Fils s.a.



ORGANISATION DE VENTES PUBLIQUES

Monnaies antiques, orientales,
médiévales et modernes.
Jetons et médailles.

AVENUE DE TERVUEREN 65
B-1040 BRUXELLES

Tél. : +32.2.734.63.56
Fax : +32.2.735.77.78

info@elsen.eu
WWW.ELSEN.EU



*Médaille de Pb. Danfrie de 1602 commémorant la victoire
d'Henri IV sur la Savoie et la conquête de la Bresse.*

**NOUS CHERCHONS DES COLLECTIONS ET DES MONNAIES RARES
OU DE QUALITÉ. DEMANDEZ NOS CONDITIONS.**

MAISON PALOMBO

GENEVE - MARSEILLE - TOULON



*Vente
- aux -
Enchères*

Dimanche 27 Novembre 2011

Hôtel KEMPINSKI Genève

www.maison-palombo.com

0041-(0)22-310-91-97